

RÈGLEMENT SPORTIF 2023

SELECTIONS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE MINIMES ET ESPOIRS

Le 10 février 2023

Le président de la commission sportive

Conformément aux règles en vigueur, les critères de sélection aux Championnats de France Minimes et Espoirs sont ainsi définis par la Ligue de voile du Centre - Val de Loire.

Les épreuves de sélection se situent entre le 1 janvier 2023 et le 11 juin 2023 (dates incluses). Seront sélectionnés pour les Championnats de France, les coureurs qui auront comptabilisé le plus grand nombre de points sur les épreuves sélectives selon les critères suivants :

CALCUL DES POINTS SUR CHAQUE EPREUVE

Le calcul des points se fera de façon linéaire avec la formule suivante :

$$\text{Nombre de points} = \frac{(100 \times \text{classés} - 99 \times \text{place} - 1)}{(\text{classés} - 1)}$$

Avec 100 points au premier, 1 point au dernier et une répartition linéaire aux places intermédiaires

Epreuve	Points du premier	Points du dernier	
Ligue Sélective en région Centre	100	1	
Interligue sélective hors région Centre.	300	3	Epreuve coefficient 3

Dans le cas où plusieurs catégories d'âges (exemple : benjamins, minimes, cadets...) ou séries (exemple : ILCA4, ILCA6, ILCA7, europe, 420...), courraient en même temps sur une épreuve il sera fait une extraction du général de l'épreuve pour calculer les points. Cette extraction ne doit pas concerner les féminines même si elles ont un titre différent au championnat de France.

La participation à l'interligue est obligatoire pour être sélectionné.

SELECTIONS SUR QUOTA

Sont prises en compte pour les sélections : les 2 meilleures épreuves de ligue sur les 3 inscrites au calendrier des régates sélectives et l'inter ligue obligatoire si elle figure dans ce calendrier. En cas d'égalité, le classement de l'interligue départagera les coureurs. Si l'interligue n'a pu être validée, c'est le classement de la dernière épreuve de ligue validée des sélectives qui départagera les coureurs.

Pour les ILCA et les opti : les 2 meilleures épreuves de ligue sur les 2 inscrites dans ce document et l'une des inter-ligues obligatoires.

Particularité série Optimist : l'envoi d'un coureur dépendra de son résultat à l'interligue.

SELECTIONS DES COUREURS SUPPLEMENTAIRES

La ligue peut demander des places supplémentaires avant le 30 avril 2023. Réponse FFV : le 15 mai 2023. Pour les séries ne figurant pas parmi les quotas des tableaux ci-après et disposant d'un championnat de France, chaque coureur ou équipage de la ligue désirant y participer dans sa catégorie, devra présenter un dossier de candidature à la ligue par mail avec copie au Président de la commission sportive avant le 15 avril 2023. Pour la flotte partagée cf. pages suivantes.

Ce dossier devra comporter les pièces suivantes :

- Une demande motivée adressée par mail au Président de la ligue et au président de la commission sportive.
- Les résultats sportifs depuis un an, intégrant au moins une place dans les 75% sur une épreuve de grade 4.

Une commission composée du Président de la Ligue de voile du Centre - Val de Loire, du Président de la commission sportive de la ligue et du cadre technique régional de la ligue statuera sur les dossiers.

Proposition des coureurs supplémentaires :

- Pour les séries où la ligue n'a pas demandé de places, les épreuves de sélection identifiées ci-après, sont le premier niveau de sélection.
- Pour l'ensemble des séries, il pourra être demandé une place supplémentaire pour,
 - Un coureur venant d'une autre ligue en cours de saison et ayant participé aux Championnats de France l'année passée.
 - Un coureur, qui pour des raisons médicales, n'aurait pas pu assurer sa sélection normalement sur les épreuves définies, mais qui par ses résultats sur les autres régates de la saison aurait prouvé son niveau.
 - Un coureur qui par ses résultats et sa progression au cours de la saison justifierait une participation au championnat de France.

S'il n'a pas participé aux épreuves de sélection, pour prétendre à une demande à la FFV par la ligue, le coureur doit fournir un dossier comme défini pour les séries à quota ne figurant pas dans les tableaux ci-après.

Planning sélections 2023 sous réserve des mises à jour fédérales 2023

- - **Fin septembre/début octobre**, le service des pratiques sportives de la FFV

transmet les statistiques de participation des Ligues par titre.

- En Ligue 21, avant le 25 novembre 2022, Le groupe entraîneur - cadre technique ligue – présidents ligue, com sportive - délégué de série établit la liste des coureurs susceptibles de participer afin que la ligue puisse se positionner par titre.

- Le **23 novembre 2022**, les Ligues envoient à la FFVoile le nombre de places souhaitées par titre.

- Le **14 décembre 2022**, la FFVoile attribue un nombre de places aux ligues par titre. (Ou quota).

- Jusqu'au **28 avril 2023**, les Ligues peuvent demander des places supplémentaires.

- Le **15 mai 2023**, la FFVoile répond à cette demande de places supplémentaires.

- La date butoir pour envoyer la liste des coureurs définitive à la FFVoile est le (**12 juin 2023**) pour les Championnats de l'été et **1 mois avant l'épreuve** pour les autres Championnats de France Jeunes.

LIEUX ET DATES DES CHAMPIONNATS PAR SERIE

CHAMPIONNAT DE FRANCE MINIMES DU 08/07/2023 AU 13/07/2023

LIEU CARCANS MAUBUISSON ; ORGANISATEUR C V BORDEAUX C M

Tel : 0556033019, Fax : 05 56 03 45 01 ,  cerclevoilebordeaux@orange.fr <http://www.cerclevoilebordeaux.com>

Championnat de France Minimes	OPTI	O'PEN SKIFF	Intersérie Cata Open	T 293 6,8 OD	TYKA
Masculins	2	Pour toutes ces séries : à demander selon besoin <u>avant le 15 avril 2023</u>			
Féminin	1				

CHAMPIONNAT DE FRANCE ESPOIRS GLISSE DU 19 AU 24/08/2023

Organisé par **LA ROCHELLE NAUTIQUE**, LA ROCHELLE (17000)

Tel : 05 46 44 49 20  contact@larochellenautique.com ,  <http://www.larochellenautique.com>

Championnat de France espoir solitaire équipage	ILCA 4	ILCA 7	ILCA 6
Féminin	1		1
Masculin	1	1	3
Pour les autres séries : à demander selon besoin avant le 15 avril 2023			

CALENDRIER DES REGATES SELECTIVES

Liste des régates sélectives :

ILCA 4, 6, 7	Championnat de Ligue	Epreuves IND Solitaire
Sélective n°1	Régate n°3 du Chpt L21	12/03/23 USMM (Cepoy)
Sélective n° 2	Régate n°4 du chpt L21	16/04/2023 CNB
Sélective n°3	Régate n°5 du chpt L21	14/05/2023 Village de GOULE
Sélective interligue en mer obligatoire ****	ILCA	25 au 26/03/2023 Boulogne 29/04 au 01/05/2023 Les Sables d'Olonne

Optimist	Championnat de Ligue	Epreuves IND KID
Sélective n°1	Régate n°3 du Chpt L21	19/03/23 Néovent
Sélective n°2	Régate n°4 du chpt L21	9/04/23 CVVL
Sélective n°3	Régate n°5 du chpt L21	11/06/23 GOULE
Sélective interligue en mer obligatoire.	Optimist La meilleure des 2	23-28 avril CIP Le Havre 28-29 mai Carentec

Pour les séries non identifiées : régates de ligue L21 n° 3, 4 et 5 et une interligue en mer.

Il est demandé aux parents** dont l'enfant est volontaire et disponible pour participer à l'un de ces championnats de France d'en informer par mail la ligue de voile du Centre - Val de Loire et le président de la commission sportive **avant le 15 avril 2023** afin de faciliter la gestion des sélections et le respect des délais imposés par la FFVoile. (** ou l'entraîneur sportif du coureur).

Dans le cas où aucune épreuve de sélection n'a pu être validée, le comité régional de sélection L 21 se réunira pour établir la liste des sélectionnés grâce aux résultats des années N-1 et

N et de l'activité du coureur. (Composition du CRSL21 : les 3 membres de la commission sportive + les cadres de ligue + délégué de la série et le président de la ligue) ;

**** Pour les coureurs inscrits en pôle, une mesure dérogatoire sera possible si le pôle se déplace sur une autre interligue.

Autres séries minimales et espoirs glisses

La sélection pour le championnat de France minime et espoir glisses sur les autres supports se fera sur la base des résultats aux régates de ligue et d'une interligue en mer.

Il est imposé aux coureurs qui souhaitent participer aux championnats de France d'informer la ligue via leur président ou entraîneur de club.

Les équipages et coureurs devront se positionner sur leur engagement à participer avant le 15 avril 2023.

En cas d'égalité, le classement de la dernière manche prévaudra.

	Pour toutes les séries	Flotte Partagée habitable Open (15-25 ans)
Fille	A demander si besoin	A demander si besoin
Garçon ou mixte	A demander si besoin	

Dans le cas où aucune épreuve de sélection n'a pu être validée, le comité régional de sélection* se réunira pour établir la liste des sélectionnés grâce aux résultats des années N-1 et N et de l'activité du coureur.

(* les 4 membres de la commission sportive + les cadres de ligue + délégué de la série et le président de la ligue).

**FICHE DE DEMANDE DE PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE
FRANCE DE VOILE MINIMES ET ESPOIRS GLISSES**

A RETOURNER A LA LIGUE DU CENTRE DE VOILE POUR LE 15 AVRIL 2023 DERNIER DELAI.

Informez par mail et SMS le président de la commission sportive :

Thierry Cavois : thierry.cavois@laposte.net et 06 75 62 50 29.

NOM : Prénom :

N° de licence : Né(e) le :

Club : Email :

Souhaitez participer au Championnat de France de Voile sur le support

Et pour les séries équipage avec

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné(e),....., responsable légal de l'enfant

l'autorise à participer aux régates énoncées ci-dessus et dégage la responsabilité des organisateurs quant aux risques inhérents à cette participation.

J'autorise la Ligue du Centre de Voile à faire usage des images faites de mon enfant sur ces épreuves à des fins pédagogiques ou de communication de la pratique de la voile.

Signature (mention nécessaire écrite : Bon pour autorisation parentale)

Fait à Le / /2023

ENGAGEMENT DU COUREUR ET DES PARENTS

Je m'engage à me soumettre aux Règles de Course à la Voile et à toutes autres règles qui régissent cette épreuve. Je certifie exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Il appartient à chaque coureur, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit prendre le départ.

Je m'engage à participer au championnat de France si ma sélection est validée par la ligue.

Signature du coureur

(Précédée de la mention lu et approuvé)

Je valide le fait que mon enfant est disponible pour participer au championnat de France.

Signature de l'un des 2 parents

(Précédée de la mention lu et approuvé)

Annexe 1 : formulaire d'engagement des familles obligatoire en 2023 (en cours de création)

Annexe 2 : règles en cas de non-participation d'un coureur engagé au chpt de France (en cours de création).

ANNEXES FEDERALES 2023 :

Accès aux documents officiels de la FFVoile.

Championnats de France Jeunes – Règlement de sélections de ligue en Voile Légère

Lien FFV 2023 :

- https://evenements.ffvoile.fr/media/k5ijlji/rqlmt_cfi_a-partir-de-2023-vf.pdf
- [règlement des championnats de France Jeunes 2023.](#)

Extrait du document FFVoile ci-dessus

L'objectif des sélections aux Championnats de France est d'amener les meilleurs coureurs à représenter leur club et leur ligue à ces championnats.

Les ligues ont la responsabilité de la mise en place des sélections en tenant compte des conditions d'admissibilité, des recommandations et des quotas attribués par la FFVoile.

La FFVoile valide en dernier lieu les listes de coureurs sélectionnés par les ligues.

I- ADMISSIBILITE AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE MINIMES ET ESPOIRS

- a. Tout coureur doit être licencié à la Fédération Française de Voile
- b. Pour chaque titre, l'âge de référence est celui du compétiteur au 31 décembre de l'année civile en cours (année du Championnat)
- c. Quel que soit le titre, la participation doit être en respect des avis de course des Championnats de France de Voile précisant l'application des règlements fédéraux et des règles de course à la voile, elles-mêmes précisant l'application des règles des classes concernées.
- d. Tout coureur licencié FFVoile de nationalité française ou étrangère pourra participer aux Championnats de France de Voile Minimes et Espoirs à condition qu'il soit sélectionné par sa Ligue conformément au règlement de sélections de la ligue concernée et que la FFVoile ait validé cette sélection.
- e. La FFVoile pourra inviter des délégations étrangères dans le cadre des relations internationales qu'elle entretient avec d'autres fédérations nationales. Ces délégations ne concourront pas les titres de Champion(ne) de France.

II- TITRES DECERNES

- a. Tous les titres décernés sont en Grade 3.
- b. Surclassements : Toutes les tranches d'âges des Championnats de France Jeunes (Minimes et Espoirs) sont en chevauchement soit entre les séries Minimes et Espoirs soit entre les séries Espoirs entre elles. En conséquence de quoi, aucun surclassement ne sera autorisé.

Il est de la responsabilité de chacun (pour les mineurs, les représentants légaux) de prendre connaissance des recommandations de la Commission médicale, notamment des conseils de prévention

<http://www.ffvoile.net/ffv/web/services/medical.asp>

II.1. Minimas et validation des titres II.1.1. Titres par Genre hors Kiteboard (cf. article II.1.3)

Les minimas pour validation des titres de Champion(ne) de France sont pour les catégories Filles de 10 inscrites définitivement et pour les catégories Garçons/Mixtes de 15 inscrits définitivement.

Hors Windsurf, si les minimas (10 inscrites pour les filles et 15 pour les garçons/Mixtes) ne sont pas atteints, les épreuves par genre seront transformées en épreuves "Open¹".

II.1.2. Titres Open¹ hors Kiteboard :

Les minimas pour validation des titres de Champion(ne) de France sont pour les catégories « Open » de 15 inscrits définitivement.

Si le minima de 15 n'est pas atteint, le titre ne sera pas attribué et l'épreuve sera automatiquement requalifiée en Critérium National « Open » de Grade 4 sans délivrance de titre.

II.1.4. Annulation d'épreuve :

Si le nombre de coureurs sélectionnés est trop faible, la Fédération se réserve la possibilité d'annuler l'épreuve.

II 1 Titres décernés

II.2. Championnat de France Minimes

Format	9 Titres	Agés	Minima	Places maximum ⁴
Cf. AC	Optimist Garçons	12 / 14	15	90
Cf. AC	Optimist Filles	12 / 14	10	90
Cf. AC	Techno 293 6.8 OD Garçons	12 / 14	15	60
Cf. AC	Techno 293 6.8 OD Filles	12 / 14	10	60
Cf. AC	O'pen Skiff Garçons	12 / 14	15	60
Cf. AC	O'pen Skiff Filles	12 / 14	10	60
Cf. AC	Intersérie Catamaran* Open	12 / 14	15	50
Cf. AC	RS Feva Garçons/mixte	12 / 14	15	50
Cf. AC	RS Feva Filles	12 / 14	10	50

II.2.2. Championnat de France Espoirs solitaires doubles équipages

Format	13 Titres	Age	Minima	Places maximum ⁴
Cf. AC	15.5 Open	14 / 16	15	50
Cf. AC	SL16 Open	14 / 20	15	50
Cf. AC	Nacra 15 Open *	14 / 20	15	50
Cf. AC	29er Open ⁴	14 / 20	15	60
Cf. AC	Open 570 – Open*	14 / 25	15	Open
Cf. AC	420 Garçons/Mixte	14 / 20	15	60
Cf. AC	420 Filles	14 / 20	10	60
Cf. AC	ILCA 7 Garçons	15 / 20	15	70
Cf. AC	ILCA 6 Garçons	15 / 18	15	70
Cf. AC	ILCA 6 Filles	15 / 20	10	70
Cf. AC	ILCA 4 Garçons	13 / 16	15	70
Cf. AC	ILCA 4 Filles	13 / 16	10	70
Cf. AC	Flotte Partagée Habitable Open	15 / 25	15	20

III- ATTRIBUTION DES PLACES AUX LIGUES EN VOILE LEGERE

III.1.1ère attribution des places

Chaque ligue transmet à la FFVoile le nombre de places souhaitées par titre au cours du 4ème trimestre de l'année n-1 2 (date précisée par les Pratiques Sportives chaque année).

Une première attribution du nombre de places par titre sera définie pour chaque Ligue par la FFVoile trois semaines après la date précisée ci-dessus par les Pratiques Sportives sur la base de la participation sur la série concernée du Championnat de France de l'année n-1.

La FFVoile garantit une place par titre à chaque Ligue qui en fera la demande, quelle que soit la participation en année n-1.

Le nombre maximum de places par série, par genre et par catégorie d'âge est défini dans les tableaux de présentation des titres jeunes décernés par la FFVoile.

En cas de demande de places supérieures au nombre de places disponibles, la FFVoile répartira les places en tenant compte des éléments suivants :

- Représentativité de la totalité des ligues qui le demandent sur les supports présents aux championnats de France Jeunes ;

- Prise en compte du volume de participation de la ligue sur l'année N-1

- Prise en compte de la dynamique de la ligue sur la série dans la catégorie d'âge du championnat

Pour tout nouveau support introduit aux Championnats de France, une place minimum sera attribuée à chaque ligue l'année de la création.

III.2. Attribution de places supplémentaires

Avant le 30 avril de l'année n (3), la Ligue devra préciser si elle utilise la totalité des places attribuées ci-dessus par titre et pourra en même temps transmettre une demande justifiée de places supplémentaires par titre.

Une réponse de la FFVoile sera transmise à la Ligue avant le 15 mai de l'année n.

IV- SELECTION DES COUREURS EN VOILE LEGERE

IV.1. Niveau sportif requis et responsabilité de la Ligue

La ligue a l'entière responsabilité de sélectionner et d'attribuer ses places aux coureurs de son territoire en tenant compte des recommandations de la FFVoile sur les critères sportifs suivants :

- **Le sportif souhaite être sélectionné sur le support qu'il pratique à l'année :**

Pour les séries de formation² (minimes) et les séries de transition³ :

- Avoir participé à 3 régates de grade 5A et 1 régata de grade 4
- Avoir participé à 1 régata en mer
- Avoir terminé dans les 75% d'une régata de grade 4

Pour les séries d'accès⁴ :

- En plus des critères ci-dessus,
- Avoir participé à une régata nationale de référence

Pratiques transversales ou changement de supports

- Avoir participé à minima à une régata de grade 5A sur le support de la sélection demandée.
- Vérifier le niveau sur le support précédent (ou habituel) et établir la correspondance avec le résultat réalisé sur le nouveau support.

IV.2. Règlement de sélections de Ligue en Voile Légère

Chaque ligue doit produire, publier et transmettre à la FFVoile avant le début de ses sélections dès que possible et au plus tard avant la 1ère régata de sélection du championnat, un texte officiel : « Règlement de sélections aux Championnats de France Minimes et Espoirs ». Celui-ci devra impérativement intégrer les éléments suivants :

- Chaque coureur et équipage devra se sélectionner conformément au règlement de sélections de sa Ligue.
- La date de l'épreuve ou des épreuves retenues comme épreuve de sélection
- Le nombre de places attribuées par titre et par catégorie d'âge.
- Les modalités d'attribution des places

A noter :

- Il est précisé que toute régata de ligue peut servir de sélection pour une autre ligue, à condition qu'il y ait accord préalable entre les ligues avant le début des sélections.
- La FFVoile pourra accompagner les ligues dans la construction et la rédaction de leurs règlements de sélection.
- La FFVoile publiera les règlements de sélection des ligues sur le site fédéral.

Recommandations :

- Il est conseillé, dans le cas où aucune épreuve de sélection n'a pu être validée, d'inclure dans le règlement de sélections un article précisant un mode de sélection de remplacement (exemple : Comité de Sélection Régional).
- Il est conseillé de prévoir une possibilité de traiter le cas particulier de coureurs méritant une invitation de ligue.

IV.3. Transmission des listes à la FFVoile

La liste des sélectionnés des Championnats de France Jeunes de l'été (juillet et août) doit être adressée à la FFVoile dans les meilleurs délais après la fin de la période de sélection et au plus tard le **12 juin 2023**.

Pour les autres championnats, ce sera au plus tard 1 mois avant le début de la compétition.

IV.4. Validation des listes par la FFVoile

La liste des coureurs sélectionnés est mise en ligne sur le site de la FFVoile environ une semaine après la transmission par les ligues à la suite d'une vérification du respect des conditions d'admissibilité des recommandations et des places attribuées aux ligues.

Si le nombre de places attribuées sur quota de ligue était inférieur au nombre de places disponibles, les ligues auront la possibilité de formuler des demandes d'invitation.

VII- LITIGE – RECOURS - CONTESTATION

Tout litige, recours ou contestation ne pouvant pas être résolu au niveau régional fait l'objet d'une transmission écrite à la FFVoile.

Après examen du dossier, la FFVoile tranche le litige dans les 15 jours suivant la réception des éléments.

La décision de la FFVoile est ferme et définitive.

Annexe : Types de séries

Séries de formation	Chpt France Minimes	<i>Optimist Filles Optimist Garçons</i>
Séries de Transition	Chpt France Espoirs Solitaire Equipage FC	<i>ILCA 6 Garçons ILCA 4 Garçons ILCA 4 Filles</i>
Séries d'accès	Chpt France Espoirs	<i>ILCA 7 (Garçons) ILCA 6 Filles</i>

Historique des modifications de ce document L21

30 09 2019 : refonte, début de la sélection à partir de la 2^e régates d'automne. Informations FFV.

30 11 2019 : mise à jour de l'annexe Fédérale, correction 3 sélectives en ligue, intégration des RS Feva.

10 01 2020 : entrée des dates de régates, correction des échéanciers et précision d'une régates IL Laser en mer obligatoire.

19 02 2020 : Page 8 remplacement du lien 2019 par le lien 2020. Page 5 correction année régates IL sélective 420 et ajout possibilité de mesure dérogatoire coureurs des pôles + interligue de remplacement sur justificatif décision CDL21 du 7/2/22.

06 02 2022 : Mise à jour des dates, liens, séries et aménagement du document à la suite des perturbations liées au COVID. (La sélection 420 passe en « sur demande » – adaptation de la sélection Optimist).

15 01 2023 : Mise à jour des dates, liens, séries (La sélection 420 passe en « sur demande » – adaptation de la sélection Optimist).

10 02 2023 : mises à jour suite aux remarques du Service des Pratiques Sportives de la FFV.